

La République du Centre, 18 septembre 2013

5 SEPTEMBRE 2013 | LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE

dossier

Cumul des mandats

LE PALMARES DES ÉLUS DU LOIRET ÉTABLI PAR L'EXPRESS

classement des cumulards. **1001** Jean-Pierre Duce, député UMP, maire de Montargis, président de la communauté d'agglomération montargisaise. Il possède une fonction non élue. **126** Olivier Carre, député UMP, adjoint au maire d'Orléans, conseiller délégué de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (CAVOL), a cela s'ajoutent quatre fonctions non élues. Claude de Ganay, député UMP, maire de Champromon-Berly, président de la CAVOL, vice-président du conseil général. Eric Badier, sénateur UMP, président du conseil général. Il détient trois autres fonctions non élues. **177** Serge Gosselin, député UMP, conseiller délégué de la CAVOL. Il possède une fonction non élue. **207** Charles-Francis Lemaignan, député UMP, conseiller régional de la CAVOL. Il possède une fonction non élue. **309** Jean-Noël Cardeux, sénateur UMP, conseiller régional. Il cumule trois autres fonctions non élues. **339** Pierre Bouchet, maire Modem de Fleury les Aubrais, vice-président de la CAVOL. Jean-Pierre Bissier, sénateur PS, il détient une fonction non élue. **1277** François Rouman, président de l'agglomération de la CAVOL, vice-président du conseil général. **1287** Valérie Corré, députée PS. Marianne Dubois, députée du Loiret.

POLÉMIQUE

Le texte concernant le non-cumul des mandats est débattu au Sénat à partir d'aujourd'hui

Les parlementaires du Loiret divisés

Alors que la loi est en débat au Palais du Luxembourg, l'actualité ne se résume pas à la seule question de la réforme politique.

Le Sénat examine aujourd'hui l'ensemble des propositions de loi relatives au cumul des mandats. Le projet de loi relatif au cumul des mandats est un texte d'actualité locale. Après la loi relative à la dévolution des compétences des collectivités locales, les débats seront vifs, et les amendements nombreux. Le texte relatif au cumul des mandats est en effet une loi d'actualité locale.

« Un enjeu réel »

Alors que l'actualité ne se résume pas à la seule question de la réforme politique, le Sénat examine aujourd'hui l'ensemble des propositions de loi relatives au cumul des mandats. Le projet de loi relatif au cumul des mandats est un texte d'actualité locale. Après la loi relative à la dévolution des compétences des collectivités locales, les débats seront vifs, et les amendements nombreux. Le texte relatif au cumul des mandats est en effet une loi d'actualité locale.

Le Sénat examine aujourd'hui l'ensemble des propositions de loi relatives au cumul des mandats. Le projet de loi relatif au cumul des mandats est un texte d'actualité locale. Après la loi relative à la dévolution des compétences des collectivités locales, les débats seront vifs, et les amendements nombreux. Le texte relatif au cumul des mandats est en effet une loi d'actualité locale.

CEUX QUI S'OPPOSENT AU PROJET DE LOI

Jean-Noël Cardeux, sénateur UMP et vice-président du conseil général, a déclaré : « Ce projet de loi est une atteinte à la liberté de cumul des mandats. Il est contraire à la Constitution et à la loi relative à la dévolution des compétences des collectivités locales. »

Charles-Francis Lemaignan, député UMP, a déclaré : « Ce projet de loi est une atteinte à la liberté de cumul des mandats. Il est contraire à la Constitution et à la loi relative à la dévolution des compétences des collectivités locales. »

Serge Gosselin, député UMP, a déclaré : « Ce projet de loi est une atteinte à la liberté de cumul des mandats. Il est contraire à la Constitution et à la loi relative à la dévolution des compétences des collectivités locales. »

Jean-Pierre Duce, député UMP, a déclaré : « Ce projet de loi est une atteinte à la liberté de cumul des mandats. Il est contraire à la Constitution et à la loi relative à la dévolution des compétences des collectivités locales. »

Olivier Carre, député UMP, a déclaré : « Ce projet de loi est une atteinte à la liberté de cumul des mandats. Il est contraire à la Constitution et à la loi relative à la dévolution des compétences des collectivités locales. »

Eric Badier, sénateur UMP, a déclaré : « Ce projet de loi est une atteinte à la liberté de cumul des mandats. Il est contraire à la Constitution et à la loi relative à la dévolution des compétences des collectivités locales. »

Charles de Ganay, député UMP, a déclaré : « Ce projet de loi est une atteinte à la liberté de cumul des mandats. Il est contraire à la Constitution et à la loi relative à la dévolution des compétences des collectivités locales. »

Valérie Corré, députée PS, a déclaré : « Ce projet de loi est une atteinte à la liberté de cumul des mandats. Il est contraire à la Constitution et à la loi relative à la dévolution des compétences des collectivités locales. »

Marianne Dubois, députée PS, a déclaré : « Ce projet de loi est une atteinte à la liberté de cumul des mandats. Il est contraire à la Constitution et à la loi relative à la dévolution des compétences des collectivités locales. »

Le Sénat examine aujourd'hui l'ensemble des propositions de loi relatives au cumul des mandats. Le projet de loi relatif au cumul des mandats est un texte d'actualité locale. Après la loi relative à la dévolution des compétences des collectivités locales, les débats seront vifs, et les amendements nombreux. Le texte relatif au cumul des mandats est en effet une loi d'actualité locale.

1 / 1

Phoca PDF